



FOCOM/ORANGE

60 rue Vergniaud
75640 Paris Cedex 13
<http://www.focom-orange.fr>
sec.orange@fo-communication.fr

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines
Groupe Orange
111 Quai du Président Roosevelt
CS 70222
92449 Issy-les-Moulineaux Cedex

Paris, le 10 octobre 2026

Objet : Demande d'ouverture de négociations pour l'attribution d'une prime carburant exceptionnelle aux salariés d'Orange de 1000 euros.

Monsieur le Directeur,

FOCom porte à votre attention une situation critique : l'augmentation durable et substantielle du coût des déplacements domicile-travail affecte directement le pouvoir d'achat de nos salariés.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. En août 2026, les prix du gazole et de l'essence ont bondi respectivement de 36,4 % et 19,1 % sur un an, tandis que l'énergie a progressé de 16,7 %. Pour les salariés concernés, cette charge financière supplémentaire s'ajoute à des contraintes structurelles : l'évolution de l'organisation du travail, les regroupements de sites et les exigences de présence physique augmentent les trajets domicile-travail. La situation s'aggrave pour ceux dont le lieu de travail demeure inaccessible en transports collectifs, rendant le véhicule personnel indispensable compte tenu de leur résidence, de leurs horaires ou de leurs responsabilités professionnelles.

Cette problématique s'étend à l'ensemble des périmètres d'Orange en France, au-delà de la seule métropole : divisions, directions opérationnelles, Corse et territoires ultramarins sont tous concernés par ces surcoûts.

Orange a démontré sa volonté d'accompagner les mobilités de ses salariés par le Forfait mobilités durables, pouvant atteindre 600 euros en 2026. Cependant, ce dispositif demeure insuffisant pour les salariés contraints d'utiliser leur véhicule personnel, faute d'alternatives de transport viables.

Cette revendication ne date pas d'aujourd'hui. Dès 2022, FOCom demandait une indemnité de transport spécifique pour les salariés utilisant leur véhicule personnel, soulignant que le trajet domicile-entreprise restait exclu des indemnités kilométriques. En avril 2026, nous avons réitéré cette préoccupation en alertant sur l'impact de la hausse des carburants et en proposant trois jours de télétravail pour réduire les déplacements. La Direction n'a pas donné suite à ces demandes, et la situation des salariés s'est depuis dégradée.

... / ...

Ces démarches successives témoignent de la persistance du problème et justifient une réponse immédiate et ciblée. Elles s'inscrivent d'ailleurs dans les priorités nationales de Force Ouvrière : pouvoir d'achat, prise en charge des frais de transport et compensation de la hausse des carburants.

De plus, le cadre fiscal de 2026 offre une opportunité : une prime carburant peut bénéficier d'une exonération jusqu'à 1 000 euros, sous réserve du respect des conditions légales.

Une telle prime apporterait une réponse concrète et immédiate à l'augmentation exceptionnelle des frais de déplacement. Elle compléterait aussi les dispositifs de mobilité existants en reconnaissant la réalité des salariés pour lesquels le véhicule personnel demeure indispensable.

FOCom demande donc l'ouverture immédiate d'une négociation pour l'attribution d'une prime carburant exceptionnelle de 1 000 euros au titre de 2026, destinée aux salariés dont les déplacements domicile-travail dépendent d'un véhicule personnel. Cette négociation doit se dérouler au niveau groupe pour couvrir l'ensemble des salariés concernés, sans exception : divisions, directions opérationnelles, Corse et territoires ultramarins.

À ce titre, FOCom demande à la Direction d'organiser sans délai une réunion à laquelle elle sera associée, afin d'engager cette négociation et d'en définir les modalités de mise en œuvre pour 2026.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Céline REMOND

Responsable du secteur FOCom Orange
Secrétaire Générale Adjointe FOCom